

Compte rendu de la délégation à la présidence de Paris

3.

Une délégation composée d'élus de la FSEUL a été reçue par le président de l'université et par le Vice-président du CEVU le Mardi 25 janvier 2005. Cette délégation est allée remettre une pétition qui avait réuni près de 250 signatures. La pétition s'opposait à la hausse des frais d'inscription, à la remise en cause de l'examen final en Licence de Médiation Culturelle et la remise en cause de la session de rattrapage de septembre. A cette occasion les membres de la délégations ont posé les questions suivantes au président.

Question : Comment justifiez-vous la hausse des frais d'inscriptions ?

Réponse : *Selon le président de l'université c'est l'état qui fixe les droits d'inscription. La hausse de 30% en maîtrise, est une anticipation au système LMD. Les élus [du CA] ne décident pas de cette question, le président considère donc qu'il n'a pas à se justifier. Sur cette question l'université n'a pas de pouvoir, le président "ne peut que regretter" qu'ils augmentent.*

Commentaire : Les frais d'inscriptions connaissent depuis plusieurs années un fort mouvement de hausse, particulièrement cette année avec une hausse record pour la maîtrise (+50 €). Cette hausse correspond à un désengagement financier de l'Etat, directement lié à la régionalisation et la réforme ECTS/LMD. Même si le CA n'est pas souverain sur cette question il ne prend aucune position allant dans le sens d'une réduction de ces frais.

Question : En tant que vice-président de la CPU (Conférence des Présidents d'Universités) êtes vous prêt à vous battre contre la hausse des frais d'inscriptions ?

Réponse : *Au niveau de la CPU une augmentation substantielle des frais d'inscription n'est pas à l'ordre du jour. Néanmoins certains membres de la CPU, c'est à dire les libéraux qui sont minoritaires, sont favorables à une augmentation des frais d'inscriptions. La majorité des présidents d'universités est favorable à l'augmentation des bourses sur critères sociaux. Le président précise qu'il ne s'agit pas de prêts pour permettre aux étudiants de poursuivre leurs études.*

Il y a également une discussion sur le problème de l'augmentation des moyens, vu qu'il y a un désengagement financier de l'état. Mais toutes ces discussions restent informelles.

Commentaire : La CPU est une institution qui regroupe les présidents des universités publiques françaises. Elle n'a qu'un rôle consultatif. Elle ne prend pas de décision mais elle a un poids important vis-à-vis de la politique d'enseignement supérieur.

D'après le président de Paris 3, la CPU est favorable à une augmentation des bourses sur critères sociaux. Or la CPU ne prend pas de position conséquente sur cette question, que ce soit par rapport aux bourses ou par rapport à la hausses des frais d'inscription. Concrètement les bourses n'augmentent pas et les frais d'inscription continuent d'augmenter. Il ne s'agit donc que de vœux pieux de la part de la CPU. Le fait que la CPU n'ait que des "discussions informelles" sur la question du financement montre qu'elle n'est pas disposé à lutter réellement contre la hausse des frais d'inscription.

Question : Etes-vous au courant qu'en licence de médiation culturelle il y a une disposition illégale qui consiste à ce qu'il n'y ait pas d'examen final ? Par rapport à cette question précisez êtes-vous prêt à faire respecter la légalité dans l'université ?

Réponse : *C'est le vice président qui répond à cette question. Réponse : A sa connaissance l'examen final existe. Il se déroule lors du dernier partiel du Contrôle Continu. Le vice président vente les " avantages " du contrôle continu. Le taux de réussite en contrôle continu est supérieur à celui en examen final, c'est la raison pour laquelle les étudiants sont incités à opter pour le Contrôle Continu. Le Contrôle Continu est un système plus juste, car il y a plusieurs notes. Il y a néanmoins obligation de maintenir l'examen terminal pour les UFR et les départements. En ce qui concerne la question de la session de rattrapage et de l'examen final aucune composante de l'université n'a d'autonomie sur cette question*

Commentaire : Cette situation illégale dure déjà depuis plusieurs années. Elle est particulièrement discriminatoire pour les étudiants salariés. Après avoir mis en doute les faits rapportés par les membres de la délégation, le vice-président de l'université a plutôt défendu les avantages du contrôle continu que manifesté une réelle volonté d'en finir avec cette irrégularité. Faire respecter la légalité, c'est à dire garantir l'accès à l'examen final, fait partie des prérogatives de la présidence. En ne prenant pas ses responsabilités pour mettre fin à cette situation, la présidence couvre de fait une irrégularité du département de médiation culturelle et ouvre la voie à d'autres irrégularités. Ce genre de disposition préfigure le futur fonctionnement d'évaluation qui existera sous le système ECTS/LMD.

Question : Dans les universités qui sont passées au système LMD, la session de rattrapage de septembre a été déplacée et a désormais lieu juste après la session d'examens du deuxième semestre en Juin. Qu'en sera-t-il à Paris 3 ?

Réponse : Le vice-président du CEVU dit que l'université envisage de passer la session de Septembre en Juin ou Juillet. Pour plusieurs raisons :

- entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session il y a les vacances d'été ce qui constitue une importante coupure
- pendant l'été il n'y a pas d'aide à la réussite
- seuls 18% des inscrits à la 2^{ème} session se présentent

Le président constate que le taux de réussite à cette session est très faible, [il n'a pas donné de chiffres exacts à ce sujet] et ne remplit donc pas sa mission. De plus septembre est la période des inscriptions, c'est à dire que c'est une période très chargée pour l'administration.

Le projet de l'université est d'avancer la 2^{ème} session avant les vacances d'été de manière à réduire l'écart entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session. Le président argumente ce changement de calendrier de la façon suivante : les étudiants ont encore la matière en tête et cela permettrait de mettre en place une " aide à la réussite ". Elle se présenterait sous forme de soutien pédagogique entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session, une sorte "d'accompagnement" et non d'enseignement. Cet accompagnement consisterait à la réalisation du type d'exercices demandés lors de l'examen de rattrapage (place importante prévue pour la méthodologie, identification des lacunes et solutions personnalisées) sur 2 ou 3 semaines.

Commentaire : Derrière un argumentaire très soucieux de la réussite des étudiants, se cache en fait une logique de sélection sociale accrue. Tout d'abord quelles sont les réelles conséquences du déplacement de la session de rattrapage avant les vacances d'été pour les étudiants ? D'après le président cela permettrait un meilleur taux de réussite des étudiants aux examens. La FSE pense au contraire que cette disposition lésera les étudiants salariés, qui représentent 50 % des étudiants (ce chiffre monte même à 75 % pendant les périodes de vacances)

D'autre part les causes du déplacement de la session de rattrapage tiennent bien plus à des problèmes logistiques apportés par la mise en place du système LMD sur le calendrier, qu'à une réelle volonté d'aide à la réussite des étudiants.

Depuis plusieurs années les étudiants, notamment les étudiants salariés, voient leurs conditions d'études se dégrader :

- droit à l'examen final remis en cause (notamment par l'institution du contrôle continu obligatoire)
- difficultés pour choisir ses horaires de cours
- suppression des cours du soir

Question : Par qui seraient assurés ces enseignements ?

Réponse : *L'accompagnement serait assuré par les enseignants et l'intervention de tuteurs serait favorisée pour leur formation.*

Commentaire : Alors qu'il manque déjà des postes d'enseignants, on voit mal comment les enseignants seraient prêts à accepter une charge horaire supplémentaire. D'autre part, les tuteurs ont-ils les qualifications suffisantes pour assurer ces enseignements ?

Question : Quand devrait s'appliquer ce réaménagement de la session de septembre ?

Réponse : La discussion dans les conseils devrait avoir lieu en mars ou avril 2005 pour une application effective pour l'année 2005/2006. Un groupe de travail serait mis en place avec la participation des élus du CEVU, CS et CA. Le projet défendu par le président et la vice-président consisterait également à favoriser le télé-enseignement, notamment pour les étudiants salariés, et prévoit la mise en place d'une assistance à distance via internet.

Commentaire : 1. Le calendrier de discussion ne permet pas de traiter la question sérieusement, puisque le délai est trop court. Une fois de plus l'université opte pour la politique du fait accompli. De plus en créant un "groupe de travail" composé d'élus du CEVU, CS et CA, elle cherche à intégrer les syndicats à sa politique de liquidation de l'enseignement supérieur public. 2. Le projet d'assistance par internet à Paris 3 est en lien avec l'organisme semi-privé Télé-3. Avec le contrôle continu obligatoire Télé-3 devient de fait le système destiné aux étudiants salariés qui ne peuvent assister aux cours. Notons que les frais d'inscription pour suivre un enseignement par Télé-3 sont nettement plus élevés que pour l'inscription conventionnelle à l'université.

Nous serons confrontés de fait à un enseignement à deux niveaux :

- le contrôle continu dont les enseignements seront assurés par des enseignants et qui pourra être suivi par ceux qui en ont les moyens
- le télé-enseignement, plus cher, pourtant destiné à ceux qui n'ont pas les moyens de suivre les cours, mais qui devront payer les cours à distance.

Il faut remarquer qu'ainsi Télé-3 s'insère dans une logique concurrentielle sur le marché de la formation continue (tout au long de la vie), qui est un des aspects de la privatisation de l'enseignement.

De plus une assistance informatisée ne peut remplacer le rôle d'un professeur. Avec la mise en place de ce système c'est la fin de l'égalité entre les étudiants. Enfin si ce système se généralisait cela déboucherait sur des suppressions de postes de profs et de personnels.

Question : Comment comptez-vous financer ces changements (accompagnement méthodologique entre les deux sessions et mise en place d'une assistance internet) ?

Réponse : Le président attend des moyens de plus en plus importants. Il pense qu'il y aura de l'argent, mais cela dépendra de la négociation du plan quadriennal avec le ministère. Il n'est pas sûr que le budget alloué soit suffisant mais l'université serait prête à se mettre en situation financière déficitaire. Selon le président l'offre de formation est le projet qu'il faut soutenir. Le financement doit avoir pour priorité l'aide à la réussite. La recherche doit également être confortée.

Commentaire : La présidence est actuellement en train de négocier son plan quadriennal avec le ministère. Ce plan définit les grandes orientations de l'université sur les quatre prochaines années.

Avec ce plan l'université compte obtenir un budget de près de 60 millions d'euros alors que le précédent était d'environ 15 millions d'euros. Le président affirme qu'il est prêt à mettre l'université en déficit budgétaire dans le cas où il n'obtiendrait pas les financements escomptés. On peut alors se demander qui va rembourser ce déficit ? L'université de Paris 3 fait partie des futurs pôles d'excellence. Le financement à proprement parlé ne posera donc pas de problème : si l'état se désengage, l'université aura recours à des financements privés. Or ces financements privés se font avec une contre partie : des cursus et une main d'œuvre sur mesure pour les entreprises. Il faut savoir que des représentants du patronat siègent dans les conseils de l'université et qu'ils ont un droit de regard sur le contenu des diplômes.

Question : Est-ce que le calendrier des présentations de mémoires seraient changé ?

Réponse : Non, mais ça pose un problème. Actuellement moins de la moitié des mémoires sont présentés en Juin. Or pour l'attribution des bourses de recherches le ministère demande que des thématiques précises lui soient remontées en avril. Avec le système LMD il y aura tout de même des changements au niveau des maîtrises et des DEA. Les deux années de master vont être conçues dans une continuité, parce qu'actuellement, d'après le vice président de Paris 3, il y a des incohérences. Par exemple le mémoire de maîtrise ressemble beaucoup au mémoire de DEA. Le master 1 serait une année de travail préparatoire au master 2, c'est à dire une année d'initiation à la recherche avec un petit mémoire, avec du travail bibliographique et méthodologique. Le master 2 serait la construction du mémoire. Cependant il y a des disparités liées à la nature des disciplines, donc ce modèle ne s'appliquera pas de la même manière dans toutes les disciplines.

Commentaire : Avec cette réponse on voit comment la réforme ECTS/LMD va vider de son contenu le master 1. Actuellement les diplômes obtenus dans les universités (DEUG, Licence, Maîtrise, DEA, Doctorat) ont une valeur nationale car ils sont reconnus par le code du travail et sont adossés aux conventions collectives. Avec la mise en place du système LMD, les diplômes actuels disparaissent, notamment les DEUG et les maîtrises. En faisant du master 1 une année de travail préparatoire et d'initiation aux techniques de recherche, l'université officialise la disparition du Bac +4, puisqu'elle la dévalorise de fait. Si les diplômes délivrés par les universités ne correspondent plus aux conventions collectives, alors ces dernières volent en éclat.

Question : Pour les étudiants en milieu de cycle, comment va se passer le passage au LMD à la rentrée 2005 ? Notamment pour les étudiants en DEUG maîtrises et pour les redoublants ?

Réponse : *Le passage au LMD va faire l'objet de mesures transitoires. Un système d'équivalences va être mis en place, dans le cas où les enseignements ne sont pas modifiés, mais ces modalités d'application n'ont pas encore été définies. Il y aura une réunion des directeurs de composantes puis ce sont les commissions pédagogiques qui traiteront les passages au cas par cas. Les maîtrises validées cette année seront valables l'année prochaines. Il y a néanmoins des problèmes structurels qui se posent, notamment pour la Licence de communication et la MST d'anglais.*

L'université demande au ministère la possibilité d'établir une année transitoire pour les étudiants actuellement en 1^{ère} année de communication et de MST. [Actuellement les étudiants de communication de 1^{ère} année ont 100% de communication, ou avec la réforme la licence de communication ne sera plus qu'une option de la licence de lettre.]

Commentaire : La réponse du président et du vice-président de l'université est on ne peut plus floue. Ce qui est clair c'est que l'année prochaine va être très difficile pour les étudiants. Pour l'heure les modalités de passage et d'équivalence n'ont pas encore été définies. Le président a tout de même dit que les passages seraient examinés au cas par cas. C'est à dire que la logique des diplômes individualisés sera appliquée dès la rentrée prochaine. Avec les réformes ECTS/LMD le contenu national des diplômes est remis en cause. Chaque étudiant aura un diplôme qui lui sera propre. Pour preuve le diplôme sera accompagné d'une annexe descriptive qui comportera le détail des enseignements suivis par l'étudiant. Une fois de plus dans ces conditions comment faire valoir des droits collectifs face à l'employeur. L'individualisation des diplômes est également une manière de faire exploser les conventions collectives et le code du travail.

Question : En ce qui concerne les étudiants qui redoublent ou qui passent en conditionnel ?

Réponse : *Cette question est actuellement en cours. Une possibilité serait d'accorder le passage conditionnel en donnant 80% des ECTS. La transition s'effectuera en 2005/2006. Cette année sera difficile. Il n'y aura pas beaucoup de changements mais beaucoup modalités d'application ne sont pas encore arrêtées. Le président assure que personne ne sera laissé sur le bord de la route.*

Commentaire : Si les modalités d'application des passages n'ont pas encore été définies on se demande comment le président peut assurer que *personne ne sera laissé sur le bord de la route.*

Question : En tant que Vice-président de la CPU, quelle est votre position par rapport à la nouvelle mouture de la loi Fillon dite de modernisation universitaire ?

Réponse : *Par rapport à cette question l'université de Paris 3 s'est prononcée contre. Maintenant ce qui pose problème c'est la LOB (Loi d'Orientation Budgétaire). Cette loi concerne la recherche et ne prend pas en compte l'avis des concernés. Selon le président de l'université cette question est un véritable Casus belli avec le ministère. Selon le président de l'université le système universitaire français a raté plusieurs occasions de se moderniser. Le système français est archaïsant ce qui est le fruit de l'histoire. D'un côté il y a les grandes écoles dont les logiques et les moyens se trouvent à l'opposé des universités. De l'autre côté il y les structures de recherche hébergées à l'université qui vivent leur propre évolution et qui ont leurs propres moyens. Il y a notamment une discussion dure avec le CNRS. Il y a des forces qui empêchent le système d'évoluer. Il faut des moyens pour la recherche à l'université. Les centres de recherches n'ont pas de charges d'enseignement et ce sont eux qui se financent et s'évaluent. La CPU demande à ce que ces moyens de recherches soient remis à l'université. D'après le Président de Paris 3 Ceux qui financent, ceux qui opèrent et ceux qui évaluent doivent se trouver dans des organismes différents. Sinon au pire cela crée du corporatisme au mieux cela crée du gaspillage. L'instance d'évaluation ne doit donc pas être la même que l'instance qui délivre les financements. Il faut une séparation des pouvoirs. Il y a de ce côté un grand problème avec Bercy qui ne veut pas que le système change. Pour le président l'avenir se situe dans le cadre de l'Europe qui veut fixer un certain niveau de financement de la recherche. (Actuellement 2% du PIB en France contre 4,5 % en Finlande). Le développement par la recherche est ce qui peut apporter la richesse à l'Europe dans les prochaines années sinon il y aura un gros problème.*

Commentaire : Sur ce point il apparaît qu'il y a un conflit d'intérêts entre les différents organismes de recherche. La vision défendue par le président de Paris 3 se place dans une perspective de mise en concurrence des universités au niveau de la recherche. Il cherche à avoir la meilleure offre de formation et de recherche c'est à dire à être compétitif et attractif sur le marché de l'enseignement supérieur qui a été défini par l'OMC comme le marché du 21^{ème} siècle. Néanmoins derrière les propos du président se cache un réel problème : le financement de la recherche publique.

Question : Où en est-on du projet de déménagement de Paris 3 ? Quelles sont les conséquences du point de vue de l'organisation des UFR et de la gestion personnel ?

Réponse : *L'insuffisance des locaux est reconnue par le ministère. Il faut 20 à 25 000 m2 supplémentaires. Il y a également le problème du désamiantage de Censier. Il y a deux projets proposés. La construction sur l'îlot Poliveau qui est actuellement occupé par le Muséum d'Histoire Naturelle mais c'est un projet qui n'avance plus. Le deuxième projet consisterait à s'installer à Jussieu de manière transitoire ou non. Ce projet est intéressant d'autant plus que Paris 3 est en train de développer un partenariat avec Paris 6. A priori ce déménagement n'aurait pas de conséquences pour l'organisation des UFR et pour les personnels.*

Commentaire : Paris 3 manque cruellement de locaux. Cette donnée est reconnue par tout le monde, que ce soit le ministère, la présidence de l'université, les personnels, les étudiants etc... A ce jour il n'existe pas de projet arrêté sur ce problème, alors que la pénurie de locaux est un fait avéré depuis plusieurs années. Le projet vers lequel semble se diriger actuellement la présidence de Paris 3 se situe dans le cadre de l'édification de pôle d'excellence. En se rapprochant avec Paris 6, les deux universités " *compléteront leur offre de formation* ", c'est à dire qu'elles seront plus compétitives sur le marché concurrentiel de l'enseignement supérieur

Pour un enseignement européen
laïc, public et gratuit pour tous
de la maternelle à l'université
adhérez à la FSEUL